



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS
CLASSÉES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale et demande de permis de construire de la société Constellium Neuf Brisach relatives à l'extension de la fonderie et l'agrandissement du parking poids lourds qui y est associé (projet FD6) sur la commune de Biesheim

Par arrêté préfectoral du 30 mars 2022 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du lundi 25 avril 2022 à 9h00 au mercredi 25 mai 2022 à 17h00 inclus.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale délivrée par le préfet du Haut-Rhin assortie du respect de prescriptions ou de refus ;
- l'obtention du permis de construire délivré par le maire de Biesheim dans un délai de deux mois à compter de la réception du rapport du commissaire enquêteur, ou un refus de permis.

Le commissaire enquêteur est M. René JACQUES (ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite). En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- à la mairie de Biesheim (commune siège) aux jours et heures d'ouverture habituels au public, ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ;
- sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante : www.haut-rhin.gouv.fr (rubriques « Actualités » - « Enquêtes publiques » - « Dossiers – Enquêtes Publiques ») ;
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Haut-Rhin, 7 rue Bruat à Colmar du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.89.29.22.27) ou par mail (pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'étude d'impact et l'étude de danger, le permis de construire, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire à cet avis, l'avis du Conseil national de la protection de la nature (CNP) et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Biesheim – à l'attention de M. le commissaire enquêteur – 13 Grand'Rue – 68600 Biesheim ;
- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Biesheim aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- par mail à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr en précisant dans le mail : « Biesheim – société Constellium Neuf Brisach » ;
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront aux dates et heures suivantes à la mairie de Biesheim :
 - le jeudi 28 avril 2022 de 10h00 à 12h00 à Biesheim
 - le mardi 10 mai 2022 de 15h00 à 17h00 à Biesheim
 - le mercredi 25 mai 2022 de 15h00 à 17h00 à Biesheim

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture du Haut-Rhin, 7 rue Bruat à Colmar (bureau des enquêtes publiques et installations classées), sur internet à l'adresse suivante : www.haut-rhin.gouv.fr (rubrique « Actualités » - Enquêtes publiques » - « Rapport et conclusions du commissaire enquêteur ») ainsi qu'à la mairie de Biesheim, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Christian Sauvage (Tél. 03 89 72 40 52).